



FICHE D'INTERVENTION SANGLIER - CERVIDES 2025 - 2031



Fédération des Chasseurs
de Haute-Savoie
142 Impasse des Glaises 74350 Villy le Pelloux
Tél : 04.50.46.89.21 Fax : 04.50.46.88.89
fdc74@chasseurs74.fr

FEUILLE A RETOURNER
A LA FDC 74 SOUS 48 H

SANS CELLULE DE CRISE du 30/08/26 Lieu : FDC 74

Personnes présentes :

Administrateur :	José S&S Noutalbo	Tél :	
Louvetier :		Tél :	
Responsable pays :	Thierry Lamarque	Tél :	
Présidents :	Amélie Corbet	Tél :	
Chasseurs :		Tél :	
Agriculteurs :		Tél :	
Autres :		Tél :	

Espèce :

☒ Sanglier ☐ Cerf ☐ autres espèce

Situation des dégâts :

Commune(s) concernée(s) : Pays n°

☐ Dégâts ponctuels ☒ Dégâts récurrents d'année en année

☐ Alpage ☐ Cultures (maïs, céréales) ☒ Prairies ☐ Autres

(Cochez les cases)

Exposé de la situation : Dégâts sur prairie chez

M. Rofino / au marais

Lieux d'interventions :

☒ Territoire de l'ACCA ☐ Réserve de chasse
☒ Hors ouverture générale ☐ En temps de neige

Interventions proposées :

☐ Pas d'intervention, attente de l'évolution de la situation
☐ Pose de clôture électrique ☐ Mise en place d'agrainage

Autres Interventions mises en place par :

☒ **Le Président de la société**
(en période de chasse)

- ☒ Battue de décantonnement
- ☒ Battue avec tir
- ☒ Tirs à l'affût ou à l'approche
- ☒ Utilisation de chiens
- ☐ Pas de chiens
- ☐ Chiens tenus en laisse
- ☐ Chasse en temps de neige
- ☐ Tir d'été (sanglier, chevreuil)
- ☒ Ouverture anticipée

☐ **Le Lieutenant de Louveterie**
(en tout temps)

- ☐ Battue de décantonnement
- ☐ Tirs à l'affût ou à l'approche
- ☐ Tir d'effarouchement de nuit *
- ☐ Battue administrative *
- ☐ Autre.....
- ☐ Tir de nuit (sanglier) **

* Avec arrêté préfectoral

** Avec arrêté préfectoral uniquement du 1/03 au 14/08

☐ Compte rendu obligatoire à la FDC

Limitation des prélèvements :

- ☒ Limitation des prélèvements à 0 animaux
- ☐ Autres décisions :

Nombre d'interventions maximum prévu par le comité de crise :

- Jours : ☒ Lundi ☒ Mardi ☒ Jeudi ☒ Samedi ☒ Dimanche
- Période : A partir du 30/08/26 au 13/09/26
(maxi 1 mois en privilégiant des dates, sauf pour le tir d'été)
- Dates :

Remarques diverses

Les interventions menées par la société de chasse seront sous l'autorité du président. Ce dernier veillera à appliquer les règles de chasse et de sécurité (carnet de battue, dispositifs fluorescents...).

Date : 30/08/26 à

L'Administrateur
(Nom prénom et signature)

Un José SOS Nontalbo

Le Responsable d'espèce
(Nom prénom et signature)

Le Président

Un Amélie Corboz

Le plaignant
(Nom prénom et signature)

Louveterie
(Nom prénom et signature)

Jahen Sempé